

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 53 Vœu relatif à l'internalisation et au développement de l'activité lecture auprès des jeunes dans les centres de PMI et de l'accompagnement de l'association LIRE à Paris dans cette réorganisation.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu de Raphaëlle Primet, Hervé Bégué, Nicolas, Bonnet-Oulaldj et des élu-e-s du groupe Communistes-Front de Gauche, ainsi que le vœu de Nathalie Maquoi et des élu-e-s du groupe Socialiste et apparentés relatifs à l'association L.I.R.E à Paris ;

Considérant l'importance de l'accès à la lecture pour tous dès le plus jeune âge dans une démarche qui permet de prévenir l'échec scolaire, l'illettrisme et les exclusions ;

Considérant les résultats positifs du partenariat entre l'association L.I.R.E. à Paris et la Ville de Paris depuis près de 20 ans dans les centres de PMI pour favoriser l'éveil des très jeunes enfants au livre, dans une démarche qui associe les parents ;

Considérant que ces actions doivent être prioritairement dirigées à destination des quartiers populaires et des publics les plus fragiles et les plus éloignés du livre ;

Considérant que la municipalité souhaite s'engager dans un programme dynamique de lecture auprès des jeunes enfants en démultipliant les moyens qui y sont consacrés ;

Considérant que la qualité du travail mené par l'association L.I.R.E. à Paris est reconnue aussi bien par les professionnels des secteurs de la culture et de la petite enfance, que par les services de la Ville de Paris et les usagers ;

Considérant l'intérêt et l'apport de la démarche pédagogique spécifique développée par l'association L.I.R.E. à Paris qui a fait ses preuves et mérite d'être diffusée ;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Ville de garantir un accès à la lecture pour tous, dès le plus jeune âge, et d'organiser en régie cet accompagnement au sein des PMI municipales ;

Considérant que la reprise des activités de L.I.R.E. à Paris par des agents de la Ville contribuera à internaliser un savoir-faire facteur de promotion et de développement de cette politique ;

Considérant que pour les agents de la petite enfance de la Ville, développer une compétence spécifique sur la pédagogie de l'accès à la lecture permet d'enrichir leur parcours et une réorientation professionnelle positive pour ceux qui le souhaitent ;

Considérant qu'il est déterminant que ces agents puissent bénéficier d'une formation avancée afin qu'ils puissent maintenir la haute qualité des actions menées par l'association L.I.R.E. à Paris ;

Considérant que l'association s'est diversifiée en développant des actions de médiation culturelle dans d'autres lieux (Relais d'Assistantes Maternelles, bibliothèques, associations implantées en quartiers politique de la Ville, etc.) ainsi que des actions de formations en direction de leurs partenaires dans Paris et hors de Paris ;

Considérant que la diffusion du savoir-faire de l'association L.I.R.E. à Paris et le développement de ses activités passe aussi par le renforcement de cette diversification de son offre, aujourd'hui très concentrée sur les services de la Ville, en particulier sur ses centres de PMI ;

Considérant qu'il est prévu une reprise de l'activité de L.I.R.E. à Paris par la Ville de Paris uniquement pour les centres de PMI municipaux, mais que les financements seront maintenus pour les actions dans les centres de PMI associatifs, les actions relais auprès des assistantes maternelles, ainsi que pour les autres actions de la ville (bibliothèques,...) ;

Considérant qu'à terme, une quinzaine d'agents de la DFPE seront formés et chargés d'animer cette activité dans les PMI municipales ;

Considérant le partenariat historique entre la Ville de Paris et L.I.R.E. à Paris et le souhait d'accompagner l'association dans cette phase de transition ;

Considérant les échanges qui ont eu lieu entre les élus et les responsables de l'association suite à l'annonce de la diminution programmée des subventions ;

Considérant le travail qui est en cours entre les responsables et salariés de l'association et les services de la DFPE pour instruire les modalités de la réorganisation ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- La diminution de la subvention arrêtée pour 2016 soit partiellement compensée par une aide de L.I.R.E. à Paris pour une formation à destination des agents de la ville ;
- Il soit, dès 2016, envisagé des actions de L.I.R.E. à Paris dans d'autres entités auprès des enfants (en particulier des interventions en milieu scolaire) ;
- Que les interventions de L.I.R.E. à Paris dans les centres de PMI municipaux soient maintenues prioritairement dans les quartiers populaires, dans la période transitoire ;

- La diminution de la subvention envisagée pour 2017 soit instruite en fonction de la mise en œuvre de la reprise partielle de 2016 et qu'elle soit échelonnée d'ici à 2018 ;
- L'association soit périodiquement interrogée et consultée dans le cadre de l'évaluation du nouveau dispositif municipal ;
- La Ville de Paris accompagne l'association L.I.R.E. à Paris dans sa réorganisation et contribue à sa promotion dans le cadre de recherche de nouvelles activités.